

CONDITIONS GENERALES DES VENTES JUDICIAIRES ORGANISEES PAR MAÎTRE LAGRANGE MARIE - CHARLOTTE

Maître LAGRANGE est un Commissaire de Justice ayant été désigné par décision de justice d'organiser la vente judiciaire aux enchères publiques de biens mobiliers appartenant à des personnes physiques ou morales, dans le cadre de procédures collectives, vente sur saisies, ...

I) OPPOSABILITE ET ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont applicables, sans restriction ni réserve, aux relations entre Maître LAGRANGE et l'enchérisseur.

Il est rappelé que les conditions générales de vente sont librement consultables et téléchargeables, préalablement à la vente, sur le site internet de Maître LAGRANGE, ou encore sur les plateformes de vente en lignes (INTERENCHERES, AUCTION DROUOT, ...).

En portant enchères, quel que soit le moyen utilisé, l'enchérisseur reconnaît avoir pris connaissances des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans aucune réserve ni restriction.

II) AVANT LA VENTE

Il est expressément rappelé que les objets / lots proposés à la vente font l'objet d'une exposition au public préalable à la vente.

Les enchérisseurs potentiels sont de ce fait invités à examiner les lots pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, notamment lors des expositions publiques préalables.

Maître LAGRANGE se tient à la disposition des enchérisseurs potentiels pour leur donner toutes les informations complémentaires sur l'état des lots en leur délivrant un rapport d'état ou de conditions.

Il appartient à l'enchérisseur potentiel d'adresser sa demande de rapport d'état par mail ou par téléphone, au moins 24 H avant la vente. Maître LAGRANGE ne pourra pas répondre aux demandes d'informations sur les lots pendant la vente.

Aux vues du nombre de demandes, il est possible que Maître LAGRANGE ne puisse répondre à toutes les demandes avant le début des enchères.

Il est rappelé que la présentation des photos et descriptions des lots sur le site Interencheres, Auction, Drouot Live (ou autre plateforme) valent exposition préalable, aucune réclamation ne sera acceptée après la vente.

Les dimensions, poids, et estimations ne sont données qu'à titre indicatif. Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue de vente et sur le site internet de Maître LAGRANGE, ainsi que sur les plateformes techniques d'enchères en ligne, ne sont données qu'à titre indicatif, impliquant ainsi que les couleurs des œuvres portées au catalogue et sur les sites internet précités peuvent être différentes des couleurs réelles en raison d'une adaptation technique, de la qualité de la photographie, du processus d'impression, ou encore du support de reproduction.

Les estimations étant fournies à titre purement indicatif, elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimation (les estimations ne constituant pas des garanties).

Les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente aux enchères. Il ressort donc de la responsabilité de l'enchérisseur potentiel d'examiner chaque lot avant d'enchérir.

L'absence de mention d'état au catalogue n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, incidents, restauration, usures, craquelures, ou autre imperfection.

L'absence de mention d'état de fonctionnement dans le descriptif d'un bien signifie que le produit n'a pas été testé. Maître LAGRANGE ne garantit donc pas le bon fonctionnement de l'objet proposé à la vente.

Les bouteilles de vins étant un produit qui est susceptible de se modifier avec le temps et les conditions de température.

L'état des bouteilles (niveaux, étiquettes, bouchons et capsules) ainsi que l'appellation « Caisse Bois » ne sont donnés qu'à titre indicatif. Aucune réclamation ne sera possible une fois l'adjudication prononcée du fait de ces indications, l'exposition

préalable ayant permis l'examen des bouteilles et des caisses. Les informations portées sur les étiquettes, collerettes et bouchons constituent l'identification des boissons.

Maître LAGRANGE est déchargée de toutes responsabilités une fois les bouteilles achetées et sorties de l'Hôtel des ventes.

Il est expressément rappelé que les informations figurant au catalogue de vente, ou sur le site internet de Maître LAGRANGE, ou sur les plateformes techniques d'enchères en ligne, peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces modifications sont consignées au procès – verbal de vente.

● DÉFINITIONS POUR L'ÉTAT ESTHÉTIQUE DES MONTRES

Très beau : Très bel état extérieur, état esthétique d'une montre très peu portée ou récemment restaurée.

Beau : Bel état extérieur, état esthétique d'une montre peu portée.

Assez beau : État extérieur d'une montre beaucoup portée.

Les cadrans restaurés ou repeints, constituant une mesure conservatoire et non un vice, ne seront pas signalés. L'état des bracelets, et l'authenticité des bracelets, des boucles déployantes ou des boucles à ardillons ne sont pas garantis.

● ÉTAT FONCTIONNEL DES MONTRES

L'état de fonctionnement des montres n'est pas garanti. Les mouvements peuvent comporter des pièces d'usure ou des lubrifiants à remplacer.

Il est conseillé à l'acheteur de consulter un horloger avant utilisation. Les mouvements à quartz ne pouvant pas être testés sont vendus en l'état.

● BRACELET DE MONTRE

Nous vous rappelons que, conformément aux accords de la Convention de Washington, sont soumis aux dispositions de la Convention CITES les animaux et plantes d'espèces inscrites aux différentes « annexes » (de l'annexe I à l'annexe III de la Convention) ; les spécimens de ces espèces, vivants ou morts ainsi que les parties (peaux, plumes, dents...) ; les produits qui en sont issus ou qui en contiennent (cuirs, sacs à main, bracelet-montres, produits cosmétiques...).

Les personnes qui détiennent ou transportent des spécimens d'espèces protégées par la Convention de Washington et par la réglementation communautaire, doivent être en mesure de justifier à tout moment de la régularité de cette détention.

De ce fait, les objets en crocodile, lézard, alligator et éléphant (spécimens I/A et II/B) ne peuvent pas quitter le territoire européen sans avoir obtenu un permis d'exportation ou certificat de réexportation, celui -ci étant à la charge du futur acquéreur.

● CARACTÉRISTIQUES DES PIERRES

Les caractéristiques des pierres sont données à titre indicatif et ne sauraient engager Maître LAGRANGE. Les appréciations sont faites à la loupe grossissant 10 fois et ne peuvent pas être aussi précises qu'un laboratoire de gemmologie. Les poids sont calculés par rapport aux dimensions et ne peuvent pas être aussi justes qu'une balance à carats. Les pierres précieuses et fines peuvent avoir fait l'objet de traitements traditionnels admis par le marché international. Pour les pierres et perles munies d'un certificat, Il ne sera admise aucune réclamation si un autre laboratoire émettait une opinion différente.

● TITRAGE

Les lots indiqués au catalogue comme étant en or sont en or 750 millième. Les titres inférieurs sont indiqués dans les fiches.

III) MODALITES D'ORGANISATION DE LA VENTE ET DES ENCHERES

Maître LAGRANGE a la maîtrise de la vente dont elle fixe les conditions générales et qu'elle organise et réalise en toute indépendance à l'égard des prestataires, des clients (vendeurs et acheteurs) et du public en général.

En conséquence, Maître LAGRANGE a la possibilité d'organiser une vente judiciaire aux enchères publiques, sur site, en salle dans son Office, ainsi que sur les sites interenchères, Auction.fr, Drouot Live (ou toute autre plateforme).

Ces sites internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans la salle des ventes de Maître LAGRANGE.

En utilisant ces sites internet pour participer à la vente aux enchères, l'enchérisseur devra prendre connaissance et accepter les conditions d'utilisation de ces plateformes techniques qui sont indépendantes des présentes conditions générales de vente aux enchères, et s'y ajoutant.

● ENCHERES PAR TELEPHONE

Maître LAGRANGE propose gracieusement aux enchérisseurs potentiels la possibilité d'enchérir par téléphone.

L'enchérisseur devra alors transmettre à Maître LAGRANGE une demande écrite d'enchères téléphonique, au moins 24 heures avant le début de la vente aux enchères, et d'y joindre :

- Une copie recto / verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une copie du passeport en cours de validité ;
- Un RIB partant la mention manuscrite « destiné à enchères téléphonique » ;
- Un Kbis de moins de deux mois (pour les professionnels).

Maître LAGRANGE ne pourra être tenue pour responsable des éventuels dysfonctionnements ou interruptions des lignes téléphoniques, en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus.

● ENCHERES LIVES

Sur le site Interencheres ou Drouot Live :

Si vous souhaitez enchérir en ligne sur ce site pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interenchereslive.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Maître LAGRANGE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

Maître LAGRANGE se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Maître LAGRANGE, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Concernant les ordres d'achat secrets :

Maître LAGRANGE n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres d'achat secrets déposés via www.interencheres.com ou www.drouot.fr. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 200€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€.

Frais de services pour toutes enchères directes et ordres d'achats secrets portés via les plateformes www.interencheres.com ou www.drouot.fr • Pour les ventes volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1,5% HT du prix d'adjudication et 1,5 % HT sur Drouot Live. • Pour les véhicules, majoration de 60 EUR HT par véhicule. • Pour les ventes caritatives, pas de frais de services.

Maître LAGRANGE ne peut garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

● DROIT DE PREEMPTION DE L'ETAT

L'Etat peut exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. La déclaration, faite par l'autorité administrative, qu'elle entend éventuellement user de son droit de préemption, est formulée, à l'issue de la vente, entre les mains de l'officier public ou ministériel dirigeant les adjudications ou de l'opérateur habilité à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré.

La décision de l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de quinze jours après la vente publique ou après la notification de la transaction de gré à gré. Maître LAGRANGE ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

● BIENS SOUMIS A UNE LEGISLATION PARTICULIERE

Cites :

Concernant les objets en ivoire contenant plus de 20% d'ivoire travaillé, pré-convention, antérieur au 3 mars 1947 et donc soumis aux Règles CE 338/97 du 09/12/1996 art.2-Wmc, aux arrêtés français du 16 août 2016 modifié et du 4 mai 2017, L'adjudicataire mandate Maître LAGRANGE pour effectuer en son nom, les déclarations d'achat prévues à l'article 2bis de l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros.

Exportation :

Les acheteurs, souhaitant exporter leurs achats, devront le faire savoir au plus tard le jour de la vente. Ils pourront récupérer la TVA sur les honoraires d'achat à la condition qu'un justificatif de douane en bonne et due forme soit remis à Maître LAGRANGE et que le nom du Commissaire de Justice y soit mentionné en tant qu'exportateur.

IV) EXECUTION DE LA VENTE

La vente est faite expressément au comptant et les prix s'expriment en euros (€). Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot «adjugé», ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.

L'adjudicataire paiera en sus des enchères, les frais de 11,9% HT plus TVA 20% soit 14,28 %TTC.

Dès le prononcé du mot « adjugé », le transfert de propriété du lot est opéré au profit de l'adjudicataire.

L'adjudicataire devient légalement propriétaire et responsable de ses lots dès l'adjudication prononcée. L'adjudicataire assume ainsi la charge des risques de ses lots. L'adjudicataire est tenu de faire assurer lui – même ses lots, Maître LAGRANGE déclinant toute responsabilité quant aux dommages que ses lots pourraient subir dès le prononcé de l'adjudication.

Aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les expositions successives permettant aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés.

V) MODES DE PAIEMENT

Enchérisseurs :

La vente est faite au comptant et conduite en euros. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

L'adjudicataire pourra s'acquitter du paiement par les moyens suivants :

- Espèce : jusqu'à 1000€ frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000€ frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité
- Virement bancaire : Obligatoire pour les acheteurs étrangers.
- Chèque : avec présentation obligatoire de 2 pièces d'identité. Les chèques tirés sur une banque étrangère ne sont autorisés qu'après l'accord préalable de Maître LAGRANGE
- Carte bancaire : les paiements à distance via VAD sont possibles sauf pour les Etrangers, après la vente sur lequel vous avez 3 jours pour régler le montant de votre bordereau. Sinon passé ce délai il faudra contacter l'Etude pour recevoir un nouveau lien de paiement.

Maître LAGRANGE se réserve le droit de différer la délivrance jusqu'au parfait encaissement, les frais et risques de magasinage en résultant restent à la charge de l'acheteur.

Enchérisseurs via Interencheres :

Paiement en ligne de l'adjudicataire. A l'issue de la vente, l'Enchérisseur en ligne autorise l'Adhérent Annonceur à utiliser la garantie carte bancaire pour effectuer un règlement intégral ou partiel de son

Bordereau d'adjudication – c'est-à-dire du montant total des lots adjugés à l'enchérisseur ainsi que tous les frais y afférents et notamment les frais de l'Adhérent-Annonceur, ceux du service LIVE d'INTERENCHERES et les frais éventuels d'expédition (ci-après « Paiement en ligne »). Le consentement explicite de l'Enchérisseur en vue d'autoriser le Paiement en ligne est recueilli par un mécanisme de validation par case à cocher, lors de l'inscription à la vente et à chaque transmission d'un Ordre d'achat secret.

Le Paiement en ligne est autorisé pour les montants allant jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, l'Adhérent-Annonceur dispose également de la faculté d'envoyer par e-mail ou SMS un lien de paiement à l'adjudicataire que celui-ci pourra valider afin de régler son Bordereau d'adjudication.

Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. Maître LAGRANGE rappelle qu'aucun paiement ne pourra être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne pourra intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques.

Sauf indication contraire, les lots sont vendus sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code Général des Impôts. La TVA est au taux légal de 20% (5,5 % pour les livres). Les acheteurs hors UE ou les professionnels UE justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'une sortie de territoire pourront être remboursés de la TVA sur les honoraires acheteurs.

Le droit de suite pourra être éventuellement mis à la charge de l'adjudicataire selon le barème légal visé à l'article R.122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle :

« Le taux du droit de suite est égal à 4 % du prix de vente tel que défini à l'article R. 122-5 lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 50 000 euros.

Lorsque le prix de vente est supérieur à 50 000 euros, le droit de suite est fixé comme suit :

- *4 % pour la première tranche de 50 000 euros du prix de vente tel que défini à l'article R. 122-5 ;*
- *3 % pour la tranche du prix de vente comprise entre 50 000,01 et 200 000 euros ;*
- *1 % pour la tranche du prix de vente comprise entre 200 000,01 et 350 000 euros ;*

- *0,5 % pour la tranche du prix de vente comprise entre 350 000,01 et 500 000 euros ;*
- *0,25 % pour la tranche du prix de vente dépassant 500 000 euros.*

Le montant total du droit exigible lors de la vente d'une oeuvre ne peut excéder 12 500 euros ».

Dans une telle hypothèse, la présentation du lot soumis au droit de suite précisera si le droit de suite sera à la charge de l'adjudicataire.

• DEFAUT DE PAIEMENT

L'article R.221-38 du Code des Procédures Civiles d'Exécution dispose expressément que « l'adjudication est faite au plus offrant, après trois créées. Le prix est payable comptant. Faute de paiement par l'adjudicataire, l'objet est revendu sur réitération des enchères ».

En cas de réitération des enchères, la vente se fait aux enchères aux risques et périls du premier adjudicataire fol enchérisseur ; le fol enchérisseur étant redevable de la différence entre les deux adjudications lorsqu'elle est négative.

• STOCKAGE ET RETRAIT DES LOTS

En cas de vente judiciaire aux enchères sur site, l'adjudicataire devra procéder à l'enlèvement immédiat du lot qui lui a été adjugé.

A défaut de récupération immédiate, à l'issue de la vente judiciaire aux enchères, une nouvelle délivrance pourra être réalisée sur rendez – vous à des dates prédéfinies et indiquées sur le bordereau acquéreur.

L'adjudicataire devient légalement propriétaire et responsable de ses lots dès l'adjudication prononcée. L'adjudicataire assume ainsi la charge des risques de ses lots.

L'adjudicataire s'engage à ne pas détériorer les lieux où sont entreposés les lots adjugés lors des opérations d'enlèvement des lots. A défaut, l'adjudicataire sera tenu de prendre en charge le coût des réparations qui pourraient être réclamés par le mandataire liquidateur ou le propriétaire des lieux.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

de Commissaires- Priseurs Multimédia 37
rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par
e-mail contact@temis.auction.

VI) INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHÈRES (TEMIS)

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de Maître LAGRANGE, ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement, est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires- Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires- priseurs ».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme. Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, Maître LAGRANGE pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées Maître LAGRANGE : par écrit auprès de Maître LAGRANGE
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes. Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication.

L'enchérisseur doit informer Maître LAGRANGE de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

NOTICE D'INFORMATION

1- Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Maître LAGRANGE.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Maître LAGRANGE est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

2- Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir

contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

3- Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Maître LAGRANGE pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS.

Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

4- Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

5- Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Maître LAGRANGE ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut

notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Maître LAGRANGE, en tant qu'abonnée, est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

VII) ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION DE L'ADJUDICATAIRE CONSOMMATEUR DANS LE CADRE D'UNE VENTE

L'adjudicataire consommateur est informé que, en application de l'article L.221-2 13 ° du Code de la Consommation, les contrats portant sur des biens vendus sur saisie de quelque autre manière par autorité de justice, sont exclus du champ d'application des dispositions de l'article L.221-1 et suivants du Code de la Consommation, prévoyant des dispositions particulières applicables aux contrats conclus hors établissement et aux contrats conclus à distance.

VIII) DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

L'enchérisseur est informé que Maître LAGRANGE, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles des enchérisseurs potentiels, dans le cadre de ces présentes conditions de vente aux enchères indispensables à la réalisation et à l'exécution de celle – ci.

L'enchérisseur dispose d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et d'opposition de traitement et d'un droit à la portabilité sur ses données personnelles, conformément à la loi INFORMATIQUE ET LIBERTE du 6 janvier 1978, en adressant une demande écrite accompagnée d'une pièce d'identité à l'adresse postale de Maître LAGRANGE.

IX) LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION
DE COMPÉTENCE
JURIDICTIONNELLE

Les différentes dispositions des présentes conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. De ce fait, la nullité ou l'inapplicabilité de l'une de ses dispositions ne saurait entraîner la nullité ou l'inapplicabilité des autres.

Seule la loi française est applicable et régit les présentes conditions générales de vente.

Tout litige relatif à l'application, l'interprétation, la résolution ou l'exécution des conditions générales de vente sera de la compétence des tribunaux civils des Sables d'Olonne.

En application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L.321-17 du Code de Commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.